



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires

Service environnement
Unité milieux naturels et biodiversité

ddt-env-chasse@saone-et-loire.gouv.fr

Le préfet de Saône-et-Loire,
chevalier de la Légion d'honneur
chevalier de l'ordre national du Mérite

Arrêté

modifiant l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2024 portant sur la nomination des lieutenants de louveterie du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 427-1 à L 427-7, R 427-1 à R 427-4,

Vu le décret du 23 juillet 2025 portant nomination du préfet de Saône-et-Loire – M. DUFOUR Dominique,

Vu l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 modifié relatif aux lieutenants de louveterie,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2024 portant sur la nomination des lieutenants de louveterie du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029,

Vu l'instruction technique du 26 novembre 2024 du ministère chargé de la chasse relative aux lieutenants de louveterie,

Vu la campagne de recrutement de 8 lieutenants de louveterie pour intervenir seul ou en binôme avec d'autres lieutenants de louveterie déjà en poste, jusqu'au 31 décembre 2029 inclus, sur un secteur du département à définir en fonction des candidatures reçues et de l'organisation décidée, lancée au printemps 2025,

Vu les candidatures reçues dans le cadre de cette campagne de recrutement,

Vu les entretiens de recrutement qui se sont tenus les 17, 23 et 26 septembre 2025 devant un jury collectif composé des membres du groupe informel départemental chargé d'auditionner les candidats,

Vu les avis des membres du groupe informel départemental,

Vu les avis des lieutenants de louveterie en exercice relatifs à la répartition géographique des candidats retenus,

Sur proposition de M. le Directeur départemental des territoires,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau de l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2024 susvisé, désignant les lieutenants de louveterie, est complété des lignes suivantes :

Louvetier	Circonscription(s)	Commune de domicile
Yannik LE HUBY	3	Rully
Henri CAVARD	4	Devrouze
Franck GRUTHIER	6	Saint-Julien-sur-Dheune
Marine CALLOIS	10	Mervans
Guillaume JACOB	13	Perrecy-les-Forges
Jérôme TARLET	14	Navour-sur-Grosne

La carte des circonscriptions figure en annexe 1.

La liste des communes par circonscription figure en annexe 2. Elle remplace la liste en annexe 2 de l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2024 susvisé.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2024 susvisé sont inchangées.

Article 3 : M. le Directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le 6/11/2025

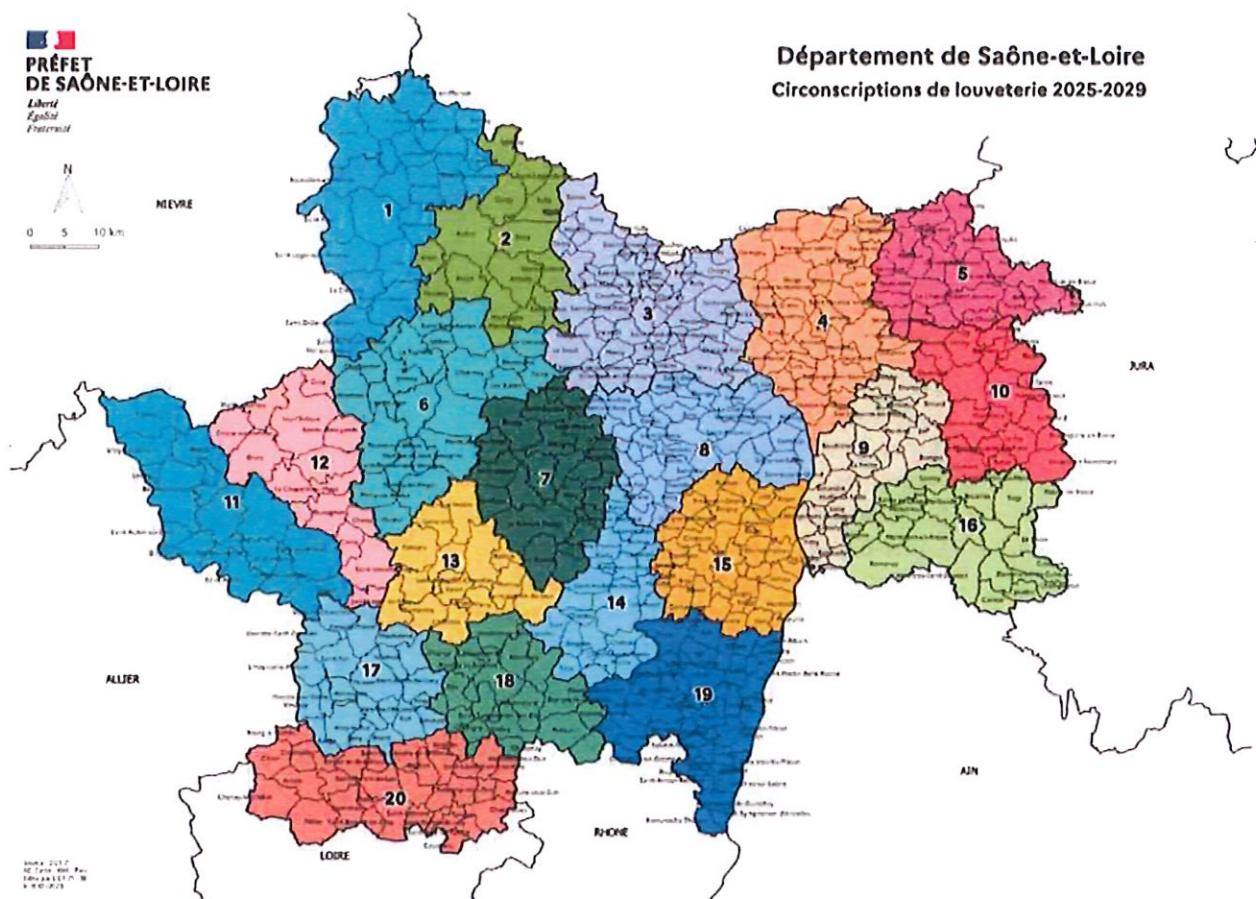
Le préfet,

Dominique DUFOUR

Voies de recours : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif – 22 rue d'Assas 21000 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

Annexe 1

Carte des circonscriptions



Annexe 2

Liste des communes par circonscription

Circonscription	Communes
1	Anost, Barnay, Chissey-en-Morvan, Cordesse, Cussy-en-Morvan, Dracy-Saint-Loup, Étang-sur-Arroux, La Celle-en-Morvan, La Comelle, La Grande-Verrière, La Petite-Verrière, Laizy, Lucenay-l'Évêque, Monthelon, Reclesne, Roussillon-en-Morvan, Saint-Didier-sur-Arroux, Saint-Forgeot, Saint-Léger-sous-Beuvray, Saint-Prix, Sommant, Tavernay et Thil-sur-Arroux.
2	Antully, Autun, Auxy, Brion, Broye, Curgy, Igornay, Marmagne, Mesvres, Saint-Emiland, Saint-Firmin, Saint-Léger-du-Bois, Saint-Sernin-du-Bois et Sully.
3	Aluze, Barizey, Bouzeron, Chagny, Chamilly, Champforgeuil, Change, Charrecey, Chassey-le-Camp, Châtel-Moron, Châtenoy-le-Royal, Chaudenay, Cheilly-lès-Maranges, Collonge-la-Madeleine, Couches, Crêt, Dennevry, Dezize-lès-Maranges, Dracy-le-Fort, Dracy-lès-Couches, Écuisses, Épertully, Épinac, Essertenne, Farges-lès-Chalon, Fontaines, Fragnes-La Loyère, Givry, Jambles, Le Breuil, Mellecey, Mercurey, Morey, Morlet, Paris-l'Hôpital, Perreuil, Remigny, Rully, Saint-Bérain-sur-Dheune, Saint-Denis-de-Vaux, Saint-Gervais-sur-Couches, Saint-Gilles, Saint-Jean-de-Trézy, Saint-Jean-de-Vaux, Saint-Julien-sur-Dheune, Saint-Léger-sur-Dheune, Saint-Mard-de-Vaux, Saint-Martin-de-Commune, Saint-Martin-sous-Montaigu, Saint-Maurice-lès-Couches, Saint-Pierre-de-Varennes, Saint-Rémy, Saint-Sernin-du-Plain, Sainte-Hélène, Saisy, Sampigny-lès-Maranges, Tintry et Villeneuve-en-Montagne.
4	Allerey-sur-Saône, Allériot, Bey, Bragny-sur-Saône, Chalon-sur-Saône, Charnay-lès-Chalon, Châtenoy-en-Bresse, Ciel, Crissey, Damerey, Demigny, Diconne, Écuelles, Épervans, Gergy, Guerfand, L'Abergement-Sainte-Colombe, Lans, Les Bordes, Lessard-le-National, Montcoy, Oslon, Ouroux-sur-Saône, Palleau, Saint-Christophe-en-Bresse, Saint-Germain-du-Plain, Saint-Gervais-en-Vallière, Saint-Loup-Géanges, Saint-Marcel, Saint-Martin-en-Bresse, Saint-Martin-en-Gâtinois, Saint-Maurice-en-Rivière, Sassenay, Saunières, Verdun-sur-le-Doubs, Verjux, Villegaudin et Virey-le-Grand.
5	Authumes, Beauvernois, Bellevesvre, Charette-Varennes, Clux-Villeneuve, Dampierre-en-Bresse, Fretterans, Frontenard, La Chapelle-Saint-Sauveur, La Chaux, La Racineuse, Lays-sur-le-Doubs, Longepierre, Mont-lès-Seurre, Mouthier-en-Bresse, Navilly, Pierre-de-Bresse, Pontoux, Pourlans, Saint-Bonnet-en-Bresse, Saint-Didier-en-Bresse, Sermesse, Serrigny-en-Bresse, Torpes et Toutenant.

Circonscription	Communes
6	Charbonnat, Charmoy, Dettey, Dompierre-sous-Sanvignes, La Boulaye, La Chapelle-sous-Uchon, La Tagnière, Le Creusot, Les Bizots, Marly-sur-Arroux, Montcenis, Montmort, Oudry, Perrecy-les-Forges, Saint-Berain-sous-Sanvignes, Saint-Eugène, Saint-Nizier-sur-Arroux, Saint-Romain-sous-Versigny, Saint-Symphorien-de-Marmagne, Sanvignes-les-Mines, Torcy, Toulon-sur-Arroux et Uchon.
7	Blanzy, Chevagny-sur-Guye, Collonge-en-Charollais, Genouilly, Gourdon, Joncy, La Guiche, Le Puley, Le Rousset-Marizy, Marigny, Mary, Mont-Saint-Vincent, Montceau-les-Mines, Montchanin, Pouilloux, Saint-Eusèbe, Saint-Laurent-d'Andenay, Saint-Marcelin-de-Cray, Saint-Martin-de-Salencey, Saint-Martin-la-Patrouille, Saint-Micaud, Saint-Romain-sous-Gourdon et Saint-Vallier.
8	Beaumont-sur-Grosne, Bissey-sous-Cruchaud, Bissy-sur-Fley, Burnand, Buxy, Cersot, Chenôves, Culles-les-Roches, Curtil-sous-Burnand, Fley, Germagny, Gigny-sur-Saône, Granges, Jullly-lès-Buxy, La Charmée, Laives, Lalheue, Lux, Marcilly-lès-Buxy, Marnay, Messey-sur-Grosne, Montagny-lès-Buxy, Moroges, Rosey, Saint-Ambreuil, Saint-Boil, Saint-Cyr, Saint-Désert, Saint-Gengoux-le-National, Saint-Germain-lès-Buxy, Saint-Loup-de-Varennes, Saint-Martin-d'Auxy, Saint-Martin-du-Tartre, Saint-Maurice-des-Champs, Saint-Privé, Saint-Vallerin, Santilly, Sassangy, Saules, Savianges, Savigny-sur-Grosne, Sennecey-le-Grand, Sercy, Sevrey, Varennes-le-Grand et Vaux-en-Pré.
9	Baudrières, Branges, Cuisery, Huilly-sur-Seille, Juif, L'Abergement-de-Cuisery, La Frette, La Truchère, Lacrost, Lessard-en-Bresse, Loisy, Montret, Ormes, Prété, Ratenelle Saint-André-en-Bresse, Saint-Étienne-en-Bresse, Saint-Vincent-en-Bresse, Savigny-sur-Seille, Simandre, Simard, Thurey, Tronchy et Vérissey.
10	Beaurepaire-en-Bresse, Bosjean, Bouhans, Devrouze, Frangy-en-Bresse, Le Fay, Le Planois, Le Tartre, Louhans, Mervans, Montagny-près-Louhans, Montcony, Montjay, Ratte, Saillenard, Saint-Germain-du-Bois, Saint-Usage, Savigny-en-Revermont, Sens-sur-Seille, Serley et Vincelles.
11	Bourbon-Lancy, Chalmoux, Cronat, Digoin, Gilly-sur-Loire, La Motte-Saint-Jean, Les Guerreux, Lesme, Maltat, Mont, Neuvy-Grandchamp, Perrigny-sur-Loire, Rigny-sur-Arroux, Saint-Agnan, Saint-Aubin-sur-Loire et Vitry-sur-Loire.
12	Chassy, Clessy, Cressy-sur-Somme, Curdin, Cuzy, Grury, Gueugnon, Issy-l'Évêque, La Chapelle-au-Mans, Marly-sous-Issy, Saint-Léger-lès-Paray, Saint-Vincent-Bragny, Sainte-Radegonde, Uxeau et Vendenesse-sur-Arroux.
13	Ballore, Baron, Chamblecy, Charolles, Ciry-le-Noble, Fontenay, Génelard, Grandvaux, Martigny-le-Comte, Mornay, Palinges, Saint-Aubin-en-Charollais, Saint-Bonnet-de-Joux, Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne, Viry et Volesvres.

Circonscription	Communes
14	Bergesserin, Bonnay, Buffières, Burzy, Château, Chérizet, Chiddes, Cortevaix, Curtil-sous-Buffières, Flagy, Jalogny, La Chapelle-du-Mont-de-France, La Vineuse sur Fregande, Lournand, Mazille, Passy, Pressy-sous-Dondin, Sailly, Saint-André-le-Désert, Saint-Clément-sur-Guye, Saint-Huruge, Saint-Vincent-des-Prés, Saint-Ythaire, Salornay-sur-Guye, Sigy-le-Châtel, Sivignon, Suin et Trivy.
15	Ameugny, Bissy-la-Mâconnaise, Bissy-sous-Uxelles, Blanot, Boyer, Bray, Bresse-sur-Grosne, Burgy, Champagny-sous-Uxelles, Chapaize, Chardonnay, Chissey-lès-Mâcon, Cormatin, Cortambert, Cruzille, Étrigny, Farges-lès-Mâcon, Fleurville, Grevilly, Jugy, La Chapelle-de-Bragny, La Chapelle-sous-Brancion, Le Villars, Lugny, Malay, Mancey, Martailly-lès-Brancion, Massilly, Montbellet, Montceaux-Ragny, Nanton, Ozenay, Péronne, Plottes, Royer, Saint-Gengoux-de-Scissé, Taizé, Tournus, Uchizy, Vers et Vire.
16	Bantanges, Brienne, Bruailles, Champagnat, Condal, Cuiseaux, Dommartin-lès-Cuiseaux, Flacey-en-Bresse, Frontenaud, Joudes, Jouvençon, La Chapelle-Naude, La Chapelle-Thècle, La Genête, Le Miroir, Ménetreuil, Montpont-en-Bresse, Rancy, Romenay, Sagy, Saint-Martin-du-Mont, Sainte-Croix-en-Bresse, Sornay et Varennes-Saint-Sauveur.
17	Amanzé, Anzy-le-Duc, Baugy, Briant, Hautefond, L'Hôpital-le-Mercier, Lugny-lès-Charolles, Montceaux-l'Étoile, Nochize, Oyé, Paray-le-Monial, Poisson, Prizy, Saint-Didier-en-Brionnais, Saint-Julien-de-Civry, Saint-Yan, Sarry, Varenne-l'Arconce, Varenne-Saint-Germain, Versaugues, Vindecy et Vitry-en-Charollais.
18	Beaubery, Bois-Sainte-Marie, Changy, Châtenay, Colombier-en-Brionnais, Curbigny, Dompierre-les-Ormes, Dyo, Gibles, La Clayette, Marcilly-la-Gueурce, Matour, Montmelard, Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie, Ozolles, Saint-Germain-en-Brionnais, Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Symphorien-des-Bois, Trambly, Vaudebarrier, Vendenesse-lès-Charolles et Verosvres.
19	Azé, Berzé-la-Ville, Berzé-le-Châtel, Bourgvilain, Bussières, Chaintré, Chânes, Charbonnières, Charnay-lès-Mâcon, Chasselas, Chevagny-les-Chevrières, Clessé, Cluny, Crêches-sur-Saône, Davayé, Donzy-le-Pertuis, Fuissé, Germolles-sur-Grosne, Hurigny, Igé, La Chapelle-de-Guinchay, La Roche-Vineuse, La Salle, Laizé, Leynes, Mâcon, Milly-Lamartine, Navour-sur-Grosne, Pierreclos, Prissé, Pruzilly, Romanèche-Thorins, Saint-Albain, Saint-Amour-Bellevue, Saint-Léger-sous-la-Bussière, Saint-Martin-Belle-Roche, Saint-Maurice-de-Satonnay, Saint-Point, Saint-Symphorien-d'Ancelles, Saint-Vérand, Sainte-Cécile, Sancé, Senozan, Serrières, Sologny, Solutré-Pouilly, Tramayes, Varennes-lès-Mâcon, Vergisson, Verzé et Vinzelles.

Circonscription	Communes
20	Anglure-sous-Dun, Artaix, Baudemont, Bourg-le-Comte, Céron, Chambilly, Chassigny-sous-Dun, Châteauneuf, Chauffailles, Chenay-le-Châtel, Coublanc, Fleury-la-Montagne, Ignerande, La Chapelle-sous-Dun, Ligny-en-Brionnais, Mailly, Marcigny, Melay, Mussy-sous-Dun, Saint-Bonnet-de-Cray, Saint-Christophe-en-Brionnais, Saint-Edmond, Saint-Igny-de-Roche, Saint-Julien-de-Jonzy, Saint-Laurent-en-Brionnais, Saint-Martin-de-Lixy, Saint-Martin-du-Lac, Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, Saint-Racho, Sainte-Foy, Semur-en-Brionnais, Tancon, Vareilles, Varennes-sous-Dun et Vauban.